Taux de transition après la scolarité obligatoire (11^e année)

2017 2019



Définition

Répartition des jeunes sortants de la scolarité obligatoire (11e année) qui commencent toute de suite une formation certifiante du degré secondaire II (transition directe), qui diffèrent leur entrée (transition différée) et qui ne suivent aucune formation certifiante trois ans après la fin de la scolarité obligatoire (transition non aboutie).



Objectif de la collecte

Observer le type de transition (immédiate, différée ou non aboutie) des jeunes après la scolarité obligatoire (11^e année) jusqu'à trois ans après (en Suisse et par canton).





- Combiné avec des informations sur la rupture des contrats d'apprentissage ou les abandons des formations générales, le taux de transition non aboutie vers le secondaire II fournit des informations sur la part des jeunes risquant de ne pas obtenir un diplôme de degré secondaire II.
- Au niveau politique, ces taux permettent d'adapter les mesures à mettre en place afin d'atteindre l'objectif de 95% des jeunes résidant en Suisse qui obtiennent un diplôme de formation professionnelle initiale ou d'enseignement général du secondaire II.

La transition vers le secondaire II peut être directe ou différée. Le taux de transition directe vers les formations certifiantes du degré secondaire II représente un indicateur d'un parcours direct, linéaire entre l'école obligatoire et une formation postobligatoire. Le taux de transition différé est un indicateur d'un parcours indirect, non-linéaire, avec un risque élevé de ne pas obtenir de titre du degré secondaire II.

De plus, le taux de jeunes qui ne suivent aucune formation certifiante trois ans après la fin de l'école obligatoire (transition non-aboutie vers le secondaire II) est un indicateur de la part de jeunes qui courent un risque élevé de ne jamais obtenir un diplôme postobligatoire.

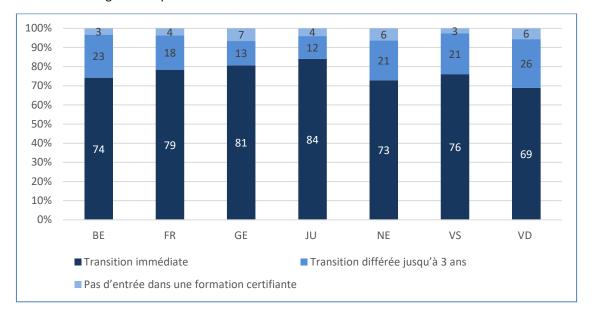
La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (<u>CDIP</u>) vise à ce que le 95% des jeunes résidant en Suisse obtienne un diplôme de formation professionnelle initiale ou d'enseignement général du secondaire II.



Taux de transition après la scolarité obligatoire (11^e année), selon le canton de domicile des élèves, en 2019 – Part en pour-cent des élèves sortant de l'école obligatoire en 2016 : première entrée en secondaire II jusqu'en 2019

En Suisse, les taux sont environ : 77% (transition immédiate vers le secondaire II), 19% (transition différée vers le secondaire II) et 4% (transition non aboutie).

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble. Les valeurs sont arrondies.



Source et complément d'information : OFS, https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/transitions/transition-secii.html (consulté le 4.11.2021).

Réalisation du graphique : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Pour plus d'informations sur les définitions utilisées ainsi que sur l'évolution de ce taux au fil des années, consulter la <u>fiche complète</u>.

